

Conseil d'école distanciel 9 février 2021

Présents :

Enseignants : M. Bouvet, Mmes Girard, Quesne, Sautot, Picquenot, Deshaies, Marie V, Mousset, Rault, Fontaine, Avice, Valois, Collette, Marie M, Lévêque.

Représentants de la commune : Mme Arruego, Mme Sallé.

Parents élus : Mme Meneu, Mme Brosse, Mme Léger, Mme Vadelorge, M. Le Corvec, Mme Coadou.

Secrétaire : Mme Quesne

Le conseil débute à 18h30

Les conditions du conseil d'école sont rendues difficiles par la contrainte du distanciel due aux conditions sanitaires, au couvre-feu et à la distanciation sociale imposés par celles-ci.

1) Installation du nouveau Conseil d'école

65% de participation (333 votes) 19 votes nuls. 156 voix / 158 donc 7 sièges pour chaque liste.

Le conseil d'école travaille dans l'intérêt des enfants.

Rappel du rôle du conseil d'école (avis sur l'organisation de l'école, la restauration, etc)

2) Règlement intérieur du Conseil d'école, vote

Le règlement du Conseil d'école est voté à l'unanimité.

3) Règlement intérieur de l'école, vote

Le règlement a été légèrement modifié en 2019-2020. Il est reconduit à l'unanimité pour cette année.

Il sera envoyé à toutes les familles pour être lu et signé.

4) Charte de la laïcité

Cette Charte est composée de 15 articles. En lien notamment avec l'assassinat encore récent de M. Samuel Paty, M. Bouvet rappelle l'importance de cette Charte et en relit à voix haute les articles 7, 9, 10, 11, 12, 13.

Ces valeurs sont enseignées et discutées par chaque enseignant dans les classes.

5a) Point sur la rentrée scolaire.

116 en cycle 1, 136 en cycle 2 et 100 en cycle 3. 40 naissances en 2017 et 41 inscriptions.

Mouvements réguliers (départs/arrivées) en cours d'année au gré des radiations et des nouvelles inscriptions.

3 nouvelles enseignantes : Mme Avice et Valois en CM1 et Mme Mathilde Marie en CM2.

Un maître spécialisé et une psychologue scolaire interviennent sur l'école.

Choix pédagogique : diviser les CE1 en 4 groupes car la cohorte est difficile. La gestion du groupe est facilitée par le fait de séparer au maximum ces élèves.

Les évaluations nationales ont été passées par les enfants de CP et CE1. Une restitution individuelle a pu être faite auprès des parents. Les CP ont obtenu de très bons résultats en français et en mathématiques. En CE1, résultats légèrement inférieurs. Des PPRE ont été mis en place pour des élèves ayant des besoins spécifiques (et ayant vécu le confinement pendant leur CP).

L'école de Moulthain n'est pas concernée par les mesures de carte scolaire malgré une petite baisse d'effectifs. Les 14 classes seront donc maintenues à la rentrée 2021.

Des réajustements peuvent évidemment intervenir selon l'évolution précise des effectifs jusqu'à l'été ; les classes ne peuvent donc être prévues de manière stables avant la pré-rentrée.

5b) Situation sanitaire

La situation sanitaire actuelle fait que l'école ne fonctionne absolument pas dans des conditions normales. Le fonctionnement est totalement bouleversé par les contraintes du protocole. Récréations séparées, cantine et garderie aussi, masques, pas de décloisonnements possibles, pas de sport en salles ni de piscine, pas d'accueil possible des parents autant qu'il serait souhaitable, pas de réunion d'équipe éducative pour les enfants en situation de handicap. Le fonctionnement peut apparaître normal mais ne l'est pas du tout. Il s'ensuit une surcharge non négligeable de travail et de fatigue. Le protocole s'est encore renforcé cette semaine. La commune est au maximum de ce qu'elle peut faire pour les conditions d'accueil.

Il est à signaler qu'aucun cas positif d'enfants n'a été signalé à ce jour.

Mme Arruego prend la parole pour préciser que lorsque des agents sont malades, la situation devient encore plus compliquée. Néanmoins l'Inspection académique est consciente que le maximum est fait selon ce qui est possible.

Les enfants sont énervés, agités et fatigués, ce qui est compréhensible au regard de la situation bien que les enseignantes fassent leur maximum pour que le quotidien soit le moins pénible et le moins « anormal » possible. Le masque rend les apprentissages difficiles (la bouche cachée est une gêne importante en maternelle et cycle 2 pour la phonologie et la lecture). Il est également difficile d'entendre les enfants lorsqu'ils lisent ou parlent à travers le masque. Ceci génère une fatigue supplémentaire. Les repères des enfants de maternelle sont perturbés (entrées, sorties, lavages de mains...) ce qui les rend plus énervés.

6) Point sécurité.

Une alerte anti-intrusion a été organisée en octobre. Exercice bien réussi. Les enfants doivent s'habituer à ces exercices. Un grand exercice départemental devait être organisé en février (Alerte Risques Majeurs: les classes se calfeutrent). Mais cet exercice est reporté au mois d'octobre en raison de la situation sanitaire.

Le portail de l'école est toujours fermé. Il est nécessaire de sonner pour que quelqu'un ouvre. Vigipirate toujours en vigueur. Un système portatif est envisagé par la mairie, notamment pour la garderie.

7) Point coopérative

La classe de mer est annulée pour la maternelle. Dès que possible, les familles seront remboursées.

En cycle 2, le projet de voyage à Tatihou n'a pas été reconduit.

Pour le moment, la classe de mer de cycle 3 est maintenue mais nous ne savons pas à l'heure actuelle si elle pourra avoir lieu en juin.

Les sacs isothermes commandés devraient être livrés après les vacances.

8) Divers

L'Inspection académique demande à l'école de se positionner par rapport à la semaine de 4 jours. Un conseil d'école spécifique aura lieu pour parler de ce point et voter le 16 mars.

8) Questions des parents

- Où en est le projet de préau de maternelle ? Premier devis estimatif pour subvention cette année ce qui permettra par la suite de lancer les appels d'offre. Tout ne pourra pas être fait. Le talus ne pourra pas être arasé (risque de glissement de terrain). La haie qui pique ne peut pas être remplacée à cause du vent ; une autre solution est en cours de réflexion.

- Sol de la cantine : reporté pour le moment. La solution acoustique viendra plutôt des chaises que du sol éventuellement.

Le sol de la salle de motricité devra être changé également, lorsque la couverture et les tuyauteries de chauffage seront réparées.

- Garderie : les règlements sont communs pour les garderies des 2 écoles mais pour le moment pas les tarifs ni l'organisation (aide aux devoirs). Le protocole rend l'aide aux devoirs impossible pour le moment. L'harmonisation des pratiques se fera par la suite. Du matériel sera également acheté.

Pour les enfants de maternelle, le fait d'être au chaud et au calme dans les classes pendant les temps de garderie est positif. A réfléchir pour maintenir ces conditions par la suite ?

Les enfants d'élémentaire ne sont pas obligés de jouer dehors pendant la garderie. Ils peuvent rentrer s'ils le souhaitent.

- Le compte-rendu du conseil d'école est affiché au panneau, mais il peut également être envoyé aux familles ou sur le site de la mairie dans l'onglet « école ».

- Les rendez-vous ne peuvent se faire que très exceptionnellement en présentiel au vu de la situation sanitaire. Contacter les familles une par une par téléphone n'est pas possible non plus. Les enseignantes rencontrent essentiellement les parents d'enfants à besoins , y compris pour les remises de livrets. Les parents sont sollicités lorsque les enseignantes ont quelque chose d'important à dire. Les remises de livrets individuelles sont récentes, et même en situation sanitaire normale, elles ne sont pas une obligation et ne se font pas dans toutes les écoles. Aux parents donc de lire le livret avec leur enfant et d'expliquer ce que les enseignantes n'expliqueront peut-être pas en détail de vive voix cette année. Par téléphone, les rendez-vous multiples sont très chronophages et pas forcément utiles, puisque l'essentiel est dit dans le livret ou cahier de progrès.

- Le sens de circulation est en train de se mettre en place. Il faut un peu de temps. La gendarmerie fera des surveillances régulières. Si l'expérimentation n'est pas concluante, elle s'arrêtera.

- Problèmes de facturation de cantine et garderie : cela vient de la trésorerie de la perception de Troarn qui sous-traite à Lyon. Les factures seront désormais traitées par Mondeville. La mairie n'est pas responsable.

Le conseil d'école se termine à 20h.